Rapport de la session d'automne 2024

Du 9 septembre au 24 septembre 2024

Par Christian Steiner, secrétaire du groupe

One for the individual money two for the show

Le Conseil national a saisi l'opportunité en approuvant l'imposition individuelle. Dès lors, il reprend non seulement l'objectif principal de l'initiative du PLR, mais veille également à ce que les femmes ne soient plus dépendantes de leurs maris. A chacun sa déclaration d'impôts ! Il s'agit d'un pas important et qui change quelque chose à la réalité de la vie des femmes. C'est tout le contraire d'une politique symbolique de gauche.
La course n'était, toutefois, pas gagnée d'avance, les conservateurs du Centre et de l'UDC ont insisté sur l'imposition commune des couples mariés, car cela profite plutôt aux ménages traditionnels. Mais le PLR s'est imposé et n'a pas fait de compromis. La NZZ a écrit à ce sujet que les PLR avaient fait preuve de fermeté. (Plus de détails ci-dessous)
Cette victoire est importante, car l'idée du PLR fait d'une pierre deux coups. Outre l'équité fiscale, elle atténue la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et réduit l'immigration. En effet, si la progression plus élevée engloutit d'emblée tout le revenu supplémentaire du deuxième salaire, on préfère rester à la maison. La grande épreuve de force aura lieu au Conseil des États. Mais d'ici là, on peut aussi faire un peu la fête ! Pour en savoir plus sur la session qui s'est écoulée, lisez ce qui suit.

1 Le parti met résolument le cap sur l'asile

Lors de la session extraordinaire sur l'asile, le PLR a clairement montré sa position ferme, mais juste en matière de politique migratoire et s'est clairement rangé derrière la ligne du président Thierry Burkart. Le groupe a soutenu toutes les motions visant à durcir le droit d'asile et le droit des étrangers, notamment en luttant contre les abus du système d'asile et pour limiter les migrations secondaires. Pour le PLR, l'asile ne doit être accordé qu'à ceux dont la vie et l'intégrité physique sont réellement menacées, tandis qu'une approche plus dure est nécessaire contre les entrées illégales.

Bien qu'aucune majorité n'ait été obtenue de justesse lors de certains votes, deux motions importantes ont pu être adoptées. L'une d'entre elles vise à faciliter l'échange de données entre les autorités afin de localiser et d'expulser plus rapidement les migrants entrés illégalement. Le regroupement familial pour les personnes admises à titre provisoire doit également être fortement limité à l'avenir, ce qui est considéré comme une mesure décisive pour éviter les abus. En outre, le groupe a déposé ses propres interventions (voir ci-dessous), dont l'exigence d'un renforcement des contrôles d'identité aux frontières afin d'arrêter suffisamment tôt les migrants illégaux. Dans ce contexte, la conseillère nationale Jacqueline de Quattro a souligné la nécessité de limiter les prestations médicales pour les migrants entrés illégalement en Suisse à l'aide d'urgence afin d'éviter les abus dans le système de santé (24.3951 Mo. de Quattro. Endiguer le tourisme médical des migrants illégaux).

Avec cette nouvelle orientation, le groupe souligne sa détermination à lutter contre les abus dans le système d'asile sans mettre en péril la protection des personnes ayant réellement besoin de protection. L'attitude unie du groupe a signalé que ce nouveau cap ne devait pas rester de simples mots.

2 Imposition individuelle : la joie règne

L'obligation fiscale ne devrait pas dépendre du fait d'être marié ou non. De plus, le travail doit être rémunéré, quel que soit le mode de vie choisi par une personne. C'est pourquoi le PLR se réjouit que le Conseil national ait accepté le contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative du PLR « pour des impôts équitables ».

Seule ombre au tableau : une minorité inquiétante — composée de l'UDC et du Centre — a voté contre l'égalité libérale. Apparemment, les deux partis sont d'avis que le choix du modèle familial doit être influencé par l'État via les impôts. Une position qui semble de plus en plus hors du temps. La gagnante du jour, la conseillère nationale et présidente du PLR Femmes Susanne Vincenz-Stauffacher, a trouvé des mots justes au Conseil : « Le système fiscal actuel a été introduit à une époque où les rôles au sein de la famille étaient clairement répartis : l'homme, seul à gagner sa vie, ramène le revenu familial à la maison, la femme est responsable des enfants et du ménage. Jusqu'ici, tout va bien — et ceux qui souhaitent vivre ce modèle aujourd'hui encore, alors que les femmes sont au moins aussi bien formées que les hommes, sont bien sûr libres de le faire. Mais ceux qui ne le souhaitent pas, ceux qui veulent répartir l'activité professionnelle et le travail familial, ne doivent plus être pénalisés fiscalement pour cela. C'est précisément ce que permet l'imposition individuelle ».

Le projet va maintenant passer devant la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) et finalement devant le Conseil des États. Les majorités sont serrées.

3 Le PLR au cœur d'une décision historique pour la sécurité de la Suisse

Dans un geste décisif pour l'avenir de la sécurité suisse, le Conseil national a approuvé une augmentation substantielle du plafond des dépenses militaires, le portant à 29,8 milliards de francs

pour la période 2025-2028. « La possibilité existe que le monde change. On ne peut pas partir de l'idée que jamais rien ne nous arrivera » a défendu Jacqueline de Quattro. L'objectif est clair : atteindre 1 % du PIB consacré à la défense d'ici 2030. Cette accélération témoigne de l'urgence de la situation et de la nécessité d'agir maintenant pour garantir notre sécurité future. Comme l'a souligné Mme de Quattro, « depuis la chute du mur de Berlin, la priorité a été donnée à la paix et l'armée a été négligée et reléguée au second plan. Cet effort pour la paix était juste, mais maintenant les priorités ont changé et nous devons nous donner les moyens de nous prémunir contre les menaces les plus improbables. » Le débat a été vif sur la manière de financer ces dépenses supplémentaires. Au final, le choix s'est porté sur des compensations, solution portée par notre Conseiller national Heinz Theiler et qui a été brillamment défendue par notre groupe. De plus, Le PLR se réjouit particulièrement des décisions prises concernant l'orientation future de l'armée. Le développement des capacités dans le domaine spatial et cyber, ainsi que l'intégration de l'intégrité cognitive dans les tâches de l'armée, témoignent d'une vision moderne et proactive de la défense nationale. En soutenant cette augmentation du budget militaire, nous envoyons un message clair : la sécurité de la Suisse est une priorité absolue. Nous sommes déterminés à doter notre pays des moyens nécessaires pour faire face aux défis du 21e siècle. Cette décision démontre une fois de plus le leadership du PLR dans les questions cruciales de sécurité nationale. Nous continuerons à œuvrer pour une Suisse forte, sûre et prête à relever les défis de demain.

4 Les finances fédérales : ne pas lésiner sur le crayon rouge

La session d'automne a de nouveau été accompagnée de discussions autour de la situation tendue du budget fédéral. Le Conseil fédéral a notamment présenté les grandes lignes de son programme d'économies : des réductions de dépenses de plusieurs milliards. Un pas courageux dans la bonne direction.

Les discussions financières ont pour toile de fond les sombres perspectives financières de la Confédération. Un déficit structurel de plusieurs milliards de francs risque de se creuser fortement. C'est inquiétant, car le modèle de réussite suisse repose sur des finances saines et le respect impératif du frein à l'endettement. Le frein à l'endettement garantit une politique financière durable et donc la stabilité.

Pour le PLR, il est clair que la Suisse n'a pas un problème de recettes, mais de dépenses. Il est désormais urgent de dépenser moins d'argent et non d'en tirer davantage du porte-monnaie des contribuables de la classe moyenne. Le PLR s'engage systématiquement pour des finances fédérales saines. Le groupe PLR a par exemple déposé le postulat 24.3927 « Optimiser la pratique d'octroi des subventions » lors de la session d'automne.

5 La Suisse ne dénonce pas la Convention européenne des droits de l'homme

Lors de la session extraordinaire sur la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), le PLR a réussi à empêcher une dénonciation de la convention et à faire passer la motion d'Andrea Caroni (AR). Celle-ci demande que la Suisse s'engage au niveau européen pour que la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) se concentre davantage sur ses tâches principales afin de protéger la marge de manœuvre des États. Les Libéraux-Radicaux renforcent ainsi la protection des droits de l'homme sans mettre en danger la souveraineté de la Suisse.

6 Loi sur l'examen des investissements est mortel pour l'économie

PME en difficulté financière, emplois en danger, citoyens pris au piège fiscal : telles seraient les conséquences de la loi prévue sur le contrôle des investissements. Une alliance des plus exigeante, allant de la gauche étatiste à l'UDC isolationniste, a dit oui à un nouveau monstre bureaucratique : la loi sur l'examen des investissements.

Le projet se base sur une motion du conseiller aux États Beat Rieder (Le Centre), qui demande des contrôles sur les investissements étrangers dans les entreprises suisses. La commission a considérablement élargi le champ d'application du projet : désormais, ce ne sont plus seulement les « investisseurs étrangers dans les entreprises étatiques » qui devront être contrôlés, mais tous les « investisseurs étrangers ». De plus, les PME employant 50 personnes sont désormais concernées par les contrôles des investissements. Le Conseil national a approuvé tous ces durcissements sans piper mot.

Le projet sera ensuite soumis à la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) et au Conseil des États. Le PLR s'engagera alors à nouveau contre ce tueur de l'économie aux pattes silencieuses.

7 La construction de logements sera facilitée

En assouplissant les dispositions relatives à la protection contre le bruit, le Parlement a débloqué l'un des plus grands problèmes dans la construction de logements. Ces derniers temps, de grands projets de construction, surtout dans les villes, ont échoué en raison de mesures de protection contre le bruit trop rigide. Selon ce texte, dans les nouveaux logements, au moins la moitié des pièces sensibles au bruit doivent avoir des fenêtres où les valeurs limites de bruit sont respectées lors des mesures. Les zones sensibles au bruit sont des pièces dans lesquelles des personnes séjournent régulièrement et pendant une longue période. Si une ventilation est installée, il suffit que les valeurs limites, mesurées fenêtres ouvertes, soient respectées dans un local sensible au bruit par logement ou qu'un système de refroidissement soit disponible. Le permis de construire pourra également être accordé si une fenêtre calme et un espace extérieur calme et utilisable à titre privé sont disponibles en même temps.

8 Abolition de la valeur locative : le carrousel continue de tourner

L'abolition de la valeur locative est attendue depuis longtemps. Le PLR s'engage depuis des années pour cette cause. L'imposition de la valeur locative permet de taxer un revenu fictif — c'est-à-dire, en fait, un impôt basé sur du vent.

La politique discute depuis des années des conditions-cadres exactes de l'abolition de la valeur locative. Le sujet fait débat entre le Conseil national et le Conseil des États. Lors de la session d'automne, le Conseil national s'est à nouveau prononcé clairement en faveur du changement de système de la valeur locative. La balle est maintenant à nouveau dans le camp du Conseil des États.

9 Formation et recherche : le PLR défend avec succès une approche pragmatique et visionnaire

Dans un contexte financier exigeant et après de nombreuses divergences entre nos deux chambres, le Parlement a approuvé le message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pour la période 2025-2028, démontrant une approche à la fois ambitieuse et responsable. Le plafond des dépenses a été fixé à 29,2 milliards de francs, soit une augmentation de 1,3 milliard par rapport à la période précédente. Cette croissance mesurée de 1,6 % par an témoigne de l'engagement continu de la Suisse envers l'excellence dans ces domaines cruciaux, tout en tenant compte des contraintes budgétaires actuelles. Le Parlement a adopté une série de mesures équilibrées

et responsables dans le cadre du message FRI 2025-2028. Un compromis judicieux a été trouvé pour le financement du domaine des EPF, avec une augmentation de 50 millions par rapport à la proposition initiale du Conseil fédéral. De même, une approche pragmatique a été adoptée pour le Fonds national suisse, Innosuisse et les Académies suisses des sciences, avec une hausse modérée de 13,4 millions de francs. Le budget pour la formation continue a été maintenu à 75,7 millions, témoignant d'une gestion prudente des ressources. Une décision importante, portée par notre Conseillère nationale Bettina Balmer, a été prise de tripler les taxes des étudiants étrangers dans les EPF. Cette mesure permettra d'augmenter les recettes tout en préservant l'attractivité internationale de nos institutions. Par ailleurs, une réaffectation judicieuse de 23 millions dans le domaine de la formation professionnelle a été approuvée, incluant le soutien au programme Viamia jusqu'à fin 2025. Enfin, répondant à un besoin crucial de notre système de santé, une enveloppe maximale de 25 millions a été allouée pour augmenter le nombre d'étudiants diplômés en médecine. Ces décisions reflètent nos valeurs fondamentales : responsabilité financière, investissement dans l'avenir, et promotion de l'excellence et de l'innovation. Elles permettent de maintenir la position de pointe de la Suisse dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation, tout en assurant une gestion rigoureuse des finances publiques.

10 Plus de flexibilité grâce au retrait partiel des avoirs de prévoyance

Tout ou rien — telle est aujourd'hui la devise lors du retrait de l'argent du 3e pilier. Ainsi, celui qui a épargné 60 000 francs tout au long de sa vie doit retirer la totalité de son argent du jour au lendemain. Ce manque de flexibilité n'a aucun sens. Tous les individus doivent avoir la liberté de décider eux-mêmes quand et combien ils veulent retirer de leur épargne. C'est important non seulement au moment de la retraite, mais aussi, par exemple, lorsque l'on se met à son compte. Heureusement, le Conseil national a suivi une demande du vice-président du PLR Andri Silberschmidt et souhaite changer cela. Si le Conseil des États l'approuve, plus de 3 millions d'actifs en Suisse qui versent des fonds dans leur prévoyance privée (3e pilier) bénéficieront à l'avenir d'une plus grande flexibilité.

11 Le travail doit être récompensé ! Le centre gauche voit les choses autrement

Lors de la première semaine de la session parlementaire, le conseiller national Philippe Nantermod (VS) a choisi des mots forts en défendant une motion en séance plénière : « Si vous voulez travailler moins pour gagner moins, vous êtes libres de le faire, mais n'envoyez pas votre facture à la fin du mois aux contribuables qui se lèvent tôt ».

De quoi s'agissait-il ? Philippe Nantermod demandait que les personnes seules travaillant au moins à 80 % et les couples travaillant au moins à 150 % bénéficient d'une réduction de primes plus importante que les personnes qui optent volontairement pour des taux d'occupation inférieurs. Les familles avec des enfants en âge scolaire et les cas de rigueur n'auraient pas été concernés.

Le conseiller national voulait ainsi soulager ceux qui mettent le réveil tous les matins, se lèvent et vont travailler. Il n'est pas acceptable que ceux-ci financent les autres, qui font la grasse matinée deux ou trois fois par semaine pour tenir compte de leur « work-life balance ». Le PLR est attaché à l'État social. Nous devons venir en aide aux personnes dans le besoin dans ce pays. Mais notre État social est un filet de sécurité et non un hamac. La majorité de centre-gauche ne semble pas partager cet avis et a rejeté la proposition.

12 Le Parlement trace la voie d'une politique culturelle responsable et dynamique

Dans un geste de responsabilité fiscale et de soutien mesuré à la culture, le Parlement a récemment confirmé le budget de Pro Helvetia à 187 millions de francs, rejetant une proposition de réduction. Cette décision fait suite à l'engagement de la fondation de fermer son bureau à Moscou d'ici la fin de l'année, répondant ainsi aux préoccupations concernant ses activités en Russie. Le budget culturel global pour 2025-2028 s'élève à 987,9 millions de francs, reflétant un équilibre entre soutien à la culture et gestion prudente des finances publiques. Cette enveloppe inclut des allocations importantes pour le cinéma et le Musée national suisse, ainsi que des investissements dans la préservation du patrimoine et la diversité linguistique. Dans un esprit de compromis, le Parlement a approuvé une augmentation modeste de 2 millions pour l'encouragement de la culture, permettant la création d'un musée sur le rôle des femmes dans l'histoire suisse et d'un mémorial pour les victimes du national-socialisme. Les débats sur l'art spolié et la numérisation de la Bibliothèque nationale ont été reportés, démontrant une volonté d'approfondir ces questions complexes avant de prendre des décisions hâtives. Cette prudence est conforme à notre engagement pour des politiques bien réfléchies et fiscalement responsables.

13 Movetia fait peau neuve : un pas en avant pour la formation suisse

Le Conseil national a approuvé la transformation de Movetia en établissement fédéral de droit public, une réforme soutenue par notre groupe. Cette décision marque une avancée significative dans la modernisation de nos institutions éducatives et renforce la position de la Suisse sur la scène internationale de la formation. Le PLR voit dans cette réforme une opportunité de renforcer la position de la Suisse dans le domaine de la formation internationale. Avec une Movetia plus forte et mieux structurée, nous serons mieux équipés pour négocier et mettre en œuvre des accords cruciaux comme Erasmus+. Cette transformation s'inscrit dans une vision plus large de modernisation de nos institutions en faisant un pas important vers une Suisse plus compétitive et innovante dans le domaine de la formation. Avec cette réforme, nous démontrons une fois de plus notre engagement pour une Suisse tournée vers l'avenir, alliant efficacité administrative et excellence éducative. Le parti continuera à œuvrer pour que la Suisse reste à la pointe de l'innovation et de la formation internationale.

14 Assemblée fédérale (Chambres réunies)

Tribunal administratif fédéral. Renouvellement total 2025 – 2030

L'Assemblée fédérale a élu tous les juges qui se sont représentés au Tribunal administratif fédéral.

Tribunal fédéral. Élection d'un juge suppléant

Suite à la démission de Rolf Benz, un poste de juge suppléant de langue principale italienne au Tribunal fédéral a été mis au concours, conformément aux besoins du tribunal. L'Assemblée fédérale a élu pour ce poste Fabrizio Monaci (Le Centre), avocat et juge suppléant à la Cour d'appel du canton du Tessin.

Tribunal pénal fédéral. Élection d'un juge suppléant

L'Assemblée fédérale a élu Pierluigi Pasi (UDC) pour occuper le poste nouvellement créé pour une personne de langue italienne. Pierluigi Pasi est également avocat et dispose d'une longue expérience en tant que procureur de la Confédération.

Tribunal fédéral. Élection d'un juge ordinaire/d'une juge ordinaire

Pour succéder au juge ordinaire Martin Wirthlin, qui prendra sa retraite le 31 décembre 2024, l'Assemblée fédérale a élu Susanne Bollinger (UDC). Elle est titulaire du brevet d'avocat et d'un doctorat en droit. Susanne Bollinger est juge en chef et vice-présidente du Tribunal cantonal de Schaffhouse. Elle connaît particulièrement bien le fonctionnement du Tribunal fédéral, puisqu'elle y a travaillé de 2002 à 2016 en tant que greffière de la deuxième Cour de droit social.

Tribunal administratif fédéral. Élection de nouveaux membres

Afin de couvrir les besoins urgents en personnel, notamment dans les cours de droit d'asile, le Parlement a approuvé une augmentation temporaire de 65 à 70 postes de juges au Tribunal administratif fédéral (TAF). L'Assemblée fédérale élit les personnes suivantes pour les cinq postes à pourvoir :

- Kaspar Gerber (UDC, d)

- Mathias Lanz (UDC, d)

- Lukas Müller (UDC, d)

- Christa Preisig (PS, d)

- Vincent Rittener (PS, f)

Toutes les personnes recommandées disposent d'une solide formation juridique (brevet d'avocat ou doctorat en droit) et d'une expérience de plusieurs années dans un tribunal au niveau fédéral, notamment en tant que greffier ou greffière.

15 Interventions du groupe RL

24.3927 Po. Groupe RL *(Orateur : CN Farinelli).* **Titre suit**

Texte :

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport indépendant sur la pratique d'octroi des subventions et son optimisation. Ce rapport présentera plusieurs variantes d'optimisation de l'octroi des subventions et exposera leurs avantages et inconvénients respectifs.

Développement :

Les subventions présentent souvent un rapport coût-efficacité sous-optimal, car elles s'accompagnent généralement de mauvaises incitations et de distorsions du marché. De plus, le passé a montré deux évolutions problématiques : La Confédération verse de plus en plus de subventions et les subventions une fois introduites sont stables — voire augmentées.

Ces aspects sont particulièrement préoccupants dans le contexte des finances fédérales tendues. Le rapport du groupe d'experts Gaillard a certes examiné les subventions existantes et mis en évidence un potentiel de réduction considérable. Mais il ne faut pas s'attendre à une réduction substantielle des subventions en raison des circonstances susmentionnées.

En conséquence, il convient de repenser fondamentalement la pratique d'attribution des subventions et de l'optimiser. Il n'existe en effet aucune règle d'attribution concrète et efficace. La loi sur les subventions (LSu) ne décrit que des conditions très générales pour l'octroi de subventions. Les solutions suivantes sont envisageables. Premièrement, l'organisation d'une évaluation systématique de l'impact de la loi (EIA) — notamment en ce qui concerne les éventuelles distorsions du marché — pourrait être spécifiée dans le message du Conseil fédéral relatif aux nouvelles subventions (voir art. 141 LParl). Deuxièmement, une procédure de mise en concurrence pourrait être examinée dans le cadre de l'octroi de subventions. Troisièmement, le principe « one in, one out » pourrait être envisagé,

c'est-à-dire qu'une nouvelle subvention ne serait introduite que si une subvention existante est supprimée.

24.3946 Po. Groupe RL *(Orateur : CN Wasserfallen).* **Présenter les coûts et les avantages des accords de Schengen et de Dublin**

Texte :

le Conseil fédéral est chargé

- d'actualiser avec de nouveaux chiffres le 2e rapport sur les coûts et bénéfices de Schengen/Dublin, publié en 2013
- de compléter ce dernier par les avantages non monétaires dans le domaine de la police, notamment pour la protection des frontières extérieures contre les menaces terroristes.

Développement :

Depuis l'actualisation du rapport, la dynamique migratoire a évolué. Le Conseil fédéral doit donc actualiser les coûts et les bénéfices de Schengen-Dublin avec les chiffres et les informations les plus récents. Comme le rapport de 2013, le nouveau rapport doit contenir une analyse qui montre clairement les coûts et les économies monétaires et les met en relation. L'utilisation de statistiques régulières doit être privilégiée afin de pouvoir faire des observations sur les évolutions et de permettre des comparaisons.

Outre la nécessaire mise à jour des thèmes abordés dans le dernier rapport, il convient de compléter ce dernier en ce qui concerne les avantages non monétaires de Schengen-Dublin. Par exemple, nos forces de sécurité peuvent coopérer avec les autres États et ont accès à des personnes importantes pour la sécurité. Il s'agit de montrer comment la protection des frontières extérieures fonctionne mieux et comment les menaces terroristes peuvent être détectées.

24.3947 Po. Groupe RL *(Orateur : CN Schilliger).* **Maintenir les contrôles renforcés aux frontières**

Texte :

Le Conseil fédéral est chargé de prolonger les contrôles temporaires aux frontières mis en place dans le cadre du Championnat d'Europe de l'UEFA 2024 et des Jeux olympiques de Paris. Il doit en outre adapter les contrôles aux frontières aux mesures renforcées prises par les pays voisins, comme l'Allemagne, notamment pour lutter contre la migration illégale et la criminalité transfrontalière en Suisse. D'ici fin 2025, le Conseil fédéral doit en outre présenter au Parlement un rapport sur l'efficacité de ces mesures, en examinant la possibilité de les introduire durablement.

Développement :

Les récents enjeux en matière de politique de sécurité liés à la criminalité transfrontalière et à la migration illégale imposent de renforcer les contrôles aux frontières.

La Suisse doit s'inspirer des mesures prises par la République fédérale d'Allemagne afin de mettre un terme à cette évolution. Celles-ci comprennent notamment l'introduction de contrôles étendus des personnes à toutes les frontières avec l'Allemagne, le renforcement de la surveillance des zones proches des frontières et la possibilité de refouler les demandeurs d'asile à la frontière s'ils ont déjà été enregistrés dans un autre État de l'Union européenne. En même temps, il est important que les cantons frontaliers, qui ont besoin que le trafic frontalier reste fluide, ne soient pas inutilement perturbés, ceci dans le but de maintenir le trafic pendulaire et les échanges économiques.

Un rapport et une évaluation complets après les événements précités doivent servir de base pour évaluer l'efficacité des mesures et procéder à d'éventuelles adaptations à long terme.

24.3949 Po. Groupe RL *(Orateur : CN Schilliger).* **Empêcher les migrations secondaires**

Texte :

Le Conseil fédéral est prié de procéder aux adaptations légales nécessaires pour que les migrants qui font l'objet d'une procédure d'asile en Suisse ne soient pas mieux traités que ceux qui font l'objet d'une procédure à la frontière extérieure de Schengen/Dublin. Cela concerne notamment l'hébergement, l'accès aux approvisionnements médicaux, la procédure à la frontière et les prestations sociales.

Développement :

Les jalons de la politique d'asile sont mal posés depuis des années. Le système est à bout de souffle. Les États membres de l'Union européenne (UE) l'ont également reconnu. C'est pourquoi ils ont récemment adopté le pacte sur l'asile et la migration. Les nouvelles règles européennes en matière d'asile ont également des répercussions sur la Suisse, qui doit également s'y conformer via les accords de Schengen et de Dublin.

Le pacte sur l'asile et les migrations prévoit pour la première fois des procédures aux frontières extérieures de l'espace Schengen. Les migrants ayant peu de chances d'être accueillis doivent ainsi être empêchés de poursuivre leur voyage et expulsés directement des camps aux frontières. Du point de vue de la Suisse, il s'agit d'empêcher la migration illégale et de ne pas permettre un effet aspiratoire. Il est donc indispensable d'adapter le droit suisse de manière à ce que les demandeurs d'asile qui déposent une demande en Suisse ne soient pas mieux traités que ceux qui entrent par les frontières extérieures.

Cela ne vaut pas seulement pour la procédure ; les migrants qui déposent une demande en Suisse ne doivent pas non plus être mieux traités en matière d'hébergement, d'approvisionnement médical et de prestations sociales. C'est la seule façon d'éviter que la Suisse continuer de rester une destination pour les migrants illégaux. Ceux qui ont besoin de protection continueront à l'obtenir.

16 Votes finaux

Les Chambres fédérales ont clôturé vendredi la session d'automne par les votes finaux. Dix-sept projets de loi ont été mis sous toit par le Parlement :

- concernant l'encouragement de la recherche et de l'innovation :
  - la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (plan sectoriel et procédure d'approbation des plans) par 105 voix contre 65 et 25 abstentions au Conseil national, et par 41 voix contre 1 et 0 abstention au Conseil des États ;
  - la loi fédérale sur la formation professionnelle par 129 voix contre 66 et 0 abstention au Conseil national, et à l'unanimité par 42 voix avec 0 abstention au Conseil des États ;
  - la loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales par 133 voix contre 62 et 0 abstention au Conseil national, et par 41 voix contre 1 et 0 abstention au Conseil des États ;
  - la loi sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles par 130 voix contre 65 et 0 abstention au Conseil national, et par 36 voix contre 5 et 1 abstention au Conseil des États ;

    - la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation par 129 voix contre 65 et 0 abstention au Conseil national, et par 37 voix contre 4 et 1 abstention au Conseil des États ;
- la loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (message culture 2025-2028) à l'unanimité par 195 voix avec 0 abstention au Conseil national, et à l'unanimité par 41 voix avec 0 abstention au Conseil des États ;
- la loi sur les Chemins de fer fédéraux (endettement des CFF) par 127 voix contre 68 et 0 abstention au Conseil national, et par 38 voix contre 4 et 0 abstention au Conseil des États ;
- une modification de la loi sur la protection de l'environnement (assainissement des sites contaminés) par 131 voix contre 61 et 3 abstentions au Conseil national, et par 31 voix contre 10 et 0 abstention au Conseil des États ;
- la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (droit de recours des organisations) par 127 voix contre 67 et 4 abstentions au Conseil national, et par 29 voix contre 13 et 0 abstention au Conseil des États ;
- la loi fédérale sur les forêts (prix pour le bois de forêts suisses) par 174 voix contre 13 et 7 abstentions au Conseil national, et à l'unanimité par 42 voix avec 0 abstention au Conseil des États ;
- l'arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (non à l'initiative pour la responsabilité environnementale) par 133 voix contre 61 et 1 abstention au Conseil national, et par 31 voix contre 11 et 0 abstention au Conseil des États ;
- la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (contributions communales et cantonales) à l'unanimité par 195 avec 0 abstention au Conseil national, et à l'unanimité par 42 voix avec 0 abstention au Conseil des États ;
- la loi sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour les enfants (prolongation des contributions jusqu'à fin 2026) par 113 voix contre 79 et 3 abstentions au Conseil national, et par 29 voix contre 12 et 1 abstention au Conseil des États ;
- la loi sur des mesures d'allègement financier et administratif à partir de 2025 par 133 voix contre 62 et 0 abstention au Conseil national, et à l'unanimité par 42 voix avec 0 abstention au Conseil des États ;
- concernant les relations avec le Royaume-Uni suite au Brexit :
    - loi sur la conclusion de traités internationaux en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles (accord entre la Suisse et le Royaume-Uni) à l'unanimité par 195 voix avec 0 abstention au Conseil national, et à l'unanimité par 42 voix avec 0 abstention au Conseil des États ;
    - l'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'accord entre la Suisse et le Royaume-Uni en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles (modification de la loi sur les avocats) à l'unanimité par 195 voix avec 0 abstention au Conseil national, et à l'unanimité par 42 voix avec 0 abstention au Conseil des États ;
- l'arrêté fédéral portant approbation de l'Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la République de Moldova à l'unanimité par 191 voix avec 1 abstention au Conseil national, et à l'unanimité par 42 voix avec 0 abstention au Conseil des États.